

Déclaration préalable du Vice Président au nom du bureau de la CNAS

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et messieurs les représentants des personnels,

Je souhaite en liminaire à nos travaux, prendre la parole au nom des représentants des personnels élus au bureau de notre instance de concertation pour vous présenter ainsi qu'à l'ensemble de vos personnels et à vos familles, en ce début d'année 2012, nos vœux très sincères de santé, de bonheur et de réussite dans vos projets.

Nous formulons également le vœu que notre instance entre véritablement dans les débats relatifs à l'action sociale telle qu'elle est souhaitée par l'ensemble des agents du ministère de l'Intérieur. Nous souhaitons dans ce cadre, que l'humain soit placé au cœur même de nos débats et travaux pour le développement d'une action sociale qui prend en considération toutes nos spécificités et qui s'exerce avec justice et équité au bénéfice de l'ensemble des agents.

L'assemblée plénière du 30 juin 2011 a fixé les modalités de fonctionnement de la CNAS. Comme nous l'avions déclaré en préalable, nous aurions souhaité un bureau composé à 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, permettant ainsi une plus large représentativité au sein de cette instance. Nous n'avions pas été entendus. Nous nous sommes engagés en responsable et nous entendons bien assumer notre choix, en phase avec nos convictions pour le développement d'une action sociale plus efficiente ; même si les décisions prises par l'assemblée plénière de la CNAS ne sont pas suivies d'effet comme cela a été le cas pour la recomposition des CLAS.

Le contexte actuel, notamment sur le plan interministériel, prône pour une nécessaire évolution de l'action sociale dans la fonction publique d'Etat, privilégiant l'homogénéisation et l'égalité d'accès des personnels à l'ensemble des prestations d'action sociale.

Voilà bien des axes de réflexion que nous devons prendre en considération dans le cadre de nos travaux portant sur une réorganisation vraisemblablement nécessaire de notre action sociale ministérielle.

Au-delà de ce contexte, nous avons en bureau retenu plusieurs thématiques pour la constitution de groupes de travail, que nous souhaitons soumettre à notre assemblée. Nous avons conscience de la difficulté dans laquelle nous nous engageons à vouloir nous diversifier de la sorte mais nous sommes déterminés à construire, dans la concertation la plus large possible.

Il me semble que nous poursuivons tous le même objectif, malgré parfois nos divergences de point de vue sur le mode opératoire, nous voulons une amélioration des conditions de vie socioprofessionnelles des agents du Ministère de l'Intérieur et de leurs familles. Alors pour ce qui nous concerne, nous poursuivrons les travaux avec la volonté de servir une action sociale au bénéfice exclusif de l'ensemble des personnels que nous représentons aujourd'hui dans cette instance.

Au nom du bureau, je vous remercie,